91-05608/

Société de développement de la Baie James et entités affiliées

RAPPORT ANNUEL 1989

Société de développement de la Baie James

BUREAU DU PRÉSIDENT

Le 7 décembre 1990

Madame Lise Bacon
Ministre responsable de l'application
de la Loi sur le développement de la région
de la Baie James
5700, 4e avenue Ouest
Bureau A-308
Charlesbourg (Québec)
G1R 6R1

Madame la Ministre,

Je vous remets avec plaisir le rapport annuel 1989 de la Société de développement de la Baie James et de ses entités affiliées.

Après que le Conseil des ministres eut donné son aval à notre projet d'une nouvelle S.D.B.J. en mai 1989, la Société a voulu raffiner les outils de développement qu'elle avait déjà en main et, d'autre part, se doter de ceux qu'elle ne possédait pas déjà. Au sortir de cette démarche, qui devrait aboutir en 1990, la Société disposera d'une mission et d'un plan de développement clairs.

Le présent rapport couvre, conformément aux articles 33 et 44 de la loi constitutive, l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 1989.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

Robert-Paul Chauvelot

RPC/BP/sm

110, Boul. Matagami, Case postale 970, Matagami (Québec) J0Y 2A0 - Tél.: (819) 739-4717 - Fax: (819) 739-2713

TABLE DES MATIERES

Page

Lettre à la Ministre 1

Conseil d'administration

Société de développement de la Baie James (S.D.B.J.) 2

Entités affiliées 3

Rapport d'activités - La Société en 1989 4

Etats financiers

Société de développement de la Baie James (S.D.B.J.) 9

Société de tourisme de la Baie James (S.O.T.O.U.R.) 24

Somine inc 29

Fer Albanel Limitée 35

Municipalité de la Baie James (M.B.J.)

Conseil municipal 41

Rapport d'activités 42

Organismes para-municipaux 44

Rapport financier 1989 47

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

Conseil d'administration

Président:	Laurent Levasseur
Administrateurs:	Jean-louis Dulac
	Florent Gagné
	René Gingras
	Jean-Jacques Lefebvre

Direction

Vice-président exécutif:	Donald R. Murphy
Secrétaire:	Me Réal Lavigne
Trésorier:	Claude Hubert

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

Entités affiliées

Société de tourisme de la Baie James (SOTOUR)

Conseil d'administration

Président: Laurent Levasseur

Administrateurs: Jean-Louis Dulac
Florent Gagné
René Gingras
Jean-Jacques Lefebvre

Direction

Vice-président exécutif: Donald R. Murphy
Secrétaire: Me Réal Lavigne
Trésorier: Claude Hubert

SOMINE INC.

Conseil d'administration

Président: Jean-Jacques Lefebvre
Administrateur: Donald R. Murphy
Secrétaire: Me Réal Lavigne

FERAL

Président: Donald R. Murphy
Vice-président: F. S. Forsyte

Administrateurs: Laurent Levasseur
John Sargent
J. W. Villar
Secrétaire: Réal Lavigne
Trésorier: Jean Verville

Société de développement autochtone de la Baie James (SODAB)

Administrateurs: Gilbert Boissé
Donald Lemay
Walter Hughboy
Roderick Pachano

Direction

Directeur général: Andrew Moar
Secrétaire: Robert Mainville

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

I- En 1989, une "nouvelle" Société de développement de la Baie James

A/ Un mandat clair

Le fait saillant de l'année 1989 aura été la confirmation par le gouvernement du Québec du double mandat de la Société de développement de la Baie James: structure de services et structure de développement régional.

B/ La démarche

A la fin des travaux de la Phase I du complexe La Grande, le gouvernement québécois a jugé à propos de réviser le rôle de la Société de développement de la Baie James. Le conseil d'administration de la Société s'est alors engagé dans un processus de réflexion qui a abouti à la mise sur pied d'un comité ad hoc. Formé de membres provenant des régions nordiques (Région 10, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean), le Comité a scruté tous les aspects du fonctionnement de la SDBJ, remettant en cause son existence même, pour enfin dégager, dans un plan d'intervention, cinq grandes orientations.

Selon ce comité, la Société devait :

1. susciter et soutenir les activités de développement;
2. assurer la cohésion entre les activités gouvernementales et celles des autres développeurs;
3. établir un partenariat multi-ethnique;
4. favoriser l'échange avec les régions limitrophes;
5. faire connaître le Nord québécois.

La décision du gouvernement québécois est venue conclure cette démarche. Il en ressort une nouvelle SDBJ qui prône un concept de développement intégré conformément à sa loi constitutive.

Cette approche tient davantage compte des particularités d'un territoire qui regroupe des communautés amérindiennes et allochtones, des municipalités autonomes ainsi que des intervenants publics et privés.

Même pendant les années de réflexion, la Société de développement n'a pas cessé d'oeuvrer au développement de son territoire. Elle a, d'elle-même, réajusté son tir dès 1985, passant d'une vision presque exclusivement limitée au développement hydro-électrique au concept du développement intégré.

De concert avec la Municipalité de la Baie James, la Société collabore avec les municipalités et les corporations de développement économique de son territoire. Elle y apporte sa vision du développement et sa connaissance de la région de la Baie James.

En outre, elle a toujours continué de soutenir le développement hydro-électrique en concluant des ententes de services (sur le plan des infrastructures immobilières et de transport) avec Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James.

C/ Plan de développement

A la suite de la décision du gouvernement du Québec, la Société de développement de la Baie James a amorcé un processus qui lui permettra d'élaborer son plan d'action pour les cinq prochaines années.

D/ Financement

La Société a adopté une approche qui lui permet de s'autofinancer, sans aide de la part de l'État. Elle met à profit son patrimoine minier et immobilier pour générer des revenus qu'elle investit dans le développement régional.

II- La structure de services

L'ensemble des services qu'elle fournit à d'autres entités du territoire constitue une source importante de revenus pour la Société. Il s'agit, par exemple, de ses infrastructures routières et aéroportuaires, de ses immeubles etc. Elle pourrait aussi assumer des mandats pour les différents ministères ou organismes gouvernementaux qui ne disposent pas de bureaux en région.

Dans cet esprit, des discussions ont été entreprises avec le ministère de l'Énergie et des Ressources (M.É.R.) afin de transférer à la Société l'administration foncière du secteur de Radisson.

A/ Les infrastructures

1- Les routes

La Société assume l'entretien de la route de la Baie James (de Matagami à Radisson et à Chisasibi). Elle a aussi accepté les mandats d'entretien de routes dans le secteur de Chibougamau que la Municipalité de la Baie James lui a confiés. En plus d'engendrer des revenus, l'entretien routier est l'occasion pour la Société de rencontrer deux de ses objectifs: supporter le développement régional et établir des partenariats avec les Cris.

Dans un premier temps, la S.D.B.J. impose dans ses contrats une clause régionale qui force les entrepreneurs à établir un bureau en région, s'il n'en ont pas déjà un. D'autre part, en même temps que les autres entreprises régionales, cette politique favorise les firmes cries. C'est ainsi que la Bande de Chisasibi et celle de Mistissini ont obtenu des contrats d'entretien routier dans leur secteur respectif.

La Société a procédé à l'analyse de l'état de la Route de la Baie James et aux correctifs à y apporter. Elle s'est particulièrement intéressée aux ponts dont les structures ont fait l'objet d'une inspection minutieuse. Un programme de réfection des ponts a été préparé et, dès 1989, les joints de dilatation de l'ouvrage de la rivière Bell ont été remplacés. Quant à la route elle-même, un plan quinquennal évalué à quinze millions de dollars a été conçu de sorte que les réparations puissent débuter en 1990. Ces travaux sont importants et nécessaires pour maintenir un niveau de service acceptable sur cette route. Il faut aussi les situer dans le contexte de la reprise des travaux du Complexe la Grande et, à moyen terme, dans celui de l'aménagement de la rivière Grande Baleine plus au Nord.

2- L'aéroport

Dans le même esprit, la Société a élaboré un plan de développement pour l'aéroport La Grande. Elle a aussi préparé un mémoire sur la construction d'une nouvelle aérogare devenue nécessaire à cause de la désuétude du bâtiment temporaire installé en 1972. Une étude commerciale ainsi que les plans et devis d'un nouvel édifice ont été réalisés par la suite. Des discussions avec le gouvernement fédéral ont permis l'intégration de la station d'information de vol dans le corps principal de bâtiment et, surtout, la participation financière de ce dernier au projet.

La Société de développement de la Baie James sera le maître d'oeuvre. Elle conservera l'entière propriété des installations.

3- Les immeubles

En 1989, la société a réévalué ses immeubles comme le Jamésien, à Matagami, le Complexe SDBJ et le Centre Communautaire, à Radisson. Des études ont été conduites afin de les mieux utiliser. La politique générale de la Société est de louer sur une base commerciale les espaces dont elle ne se sert pas.

III- Développement régional

A/ Les mines

La Société a entamé une évaluation et une analyse de l'ensemble de ses propriétés minières. Elle les considère sous deux angles, celui de la possibilité de produire des revenus et celui d'occasions d'influencer le développement régional.

Par exemple, la Société s'est associée à la compagnie les Ressources Campbell inc. pour consolider des emplois dans le secteur de Chibougamau. Du même coup, elle dispose d'une lucarne sur le monde minier grâce au siège qu'elle occupe maintenant au conseil d'administration des Ressources Campbell inc.

La Société a aussi récupéré ses dossiers autrefois gérés par la Soquem. Elle a décidé d'entreprendre des démarches visant à négocier avec l'entreprise privée ou à ouvrir aux enchères publiques l'ensemble de ses propriétés.

B/ Les carburants

La vente des carburants à l'aéroport La grande rivière a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Société. Le constat d'une forme de monopole et des pratiques de prix jugés excessifs ajoutées à l'absence de négociations réelles avec le distributeur actuel ont amené la SDBJ à considérer la possibilité de reprendre en main la distribution des carburants à l'aéroport. Elle a donc commence à poser des gestes en ce sens.

C/ La Société de développement autochtone de la Baie James (SODAB)

La Société de développement de la Baie James a accepté de se retirer de la SODAB et de céder pour une somme nominale ses actions à la société Eeyou de la Baie James. Elle a franchi toutes les étapes administratives pour ce faire et le Gouvernement a promulgué un décret à cet effet le 12 juillet 1989. Sur acceptation du transfert par Eeyou, la Société lui remettra les actions. Considérant que la transaction n'est pas complétée, la Société ne peut produire les états financiers de SODAB au présent rapport.

IV- Finances

Le volume d'affaires réalisé en 1989 a augmenté de 1 000 000 $ et totalise 9 555 190 $. Ces sommes ont été affectées à l'acquisition de biens et de services provenant pour la plus grande partie de la région immédiate du Nord du Québec, ainsi que des régions limitrophes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-St-Jean. Les activités de services ont généré des sommes de plus de 6 900 000 $, alors que celles de logistique et de développement régional ont contribué pour 2 650 000 $.

Les résultats démontrent un surplus de 172 400 $ avant amortissements et postes extraordinaires. Le niveau des placements, des immobilisations et des infrastructures est demeuré stable et la variation des liquidités s'apparente à la somme utilisée pour le paiement des intérêts sur la dette à long terme.

Le président

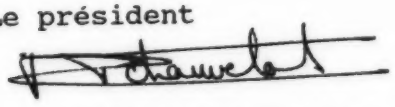

Robert-Paul Chauvelot

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET
ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1989

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

31 DÉCEMBRE 1989

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laurent Levasseur

René Gingras

Jean-Jacques Lefebvre

Jean-Louis Dulac

Florent Gagné

DIRECTION

Donald R. Murphy, Vice-président exécutif

Réal Lavigne, secrétaire

Claude Hubert, trésorier

KPMG Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

KPMG Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

4, rue Principale Nord
Amos (Québec)
J9T 2K6

Téléphone (819) 732-5275
Télécopieur (819) 732-0739

La Sarre
Rouyn-Noranda
Val d'Or
Timmins

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Madame la ministre Lise Bacon
Responsable de l'application de la Loi sur le développement de la région de la Baie James
Hôtel du Gouvernement
Québec

Nous avons vérifié le bilan de Société de développement de la Baie James au 31 décembre 1989 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Amos, le 30 juin 1990

Membre de Klynveld Peat Marwick Goerdeler

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1989

Résultats	1
Déficit	2
Bilan	3
Évolution de la situation financière	4
Notes complémentaires	5 - 10

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1989

	1989	1988
RECOUVREMENT - SEBJ, HYDRO-QUÉBEC ET ENTITÉS AFFILIÉES	6 902 294 $	6 074 951 $
REVENUS D'OPÉRATION	2 092 896	1 996 708
REDEVANCES - LES RESSOURCES DU LAC MESTON INC.	560 000	506 329
	9 555 190	8 577 988
REVENUS DE TRANSFERT		
Service de la dette		4 429 960
Intérêts sur emprunts bancaires		540 040
	9 555 190	13 547 988
REMISE DE REVENUS - SEBJ, HYDRO-QUÉBEC	636 140	467 275
REVENUS NETS	8 919 050	13 080 713
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	1 284 037	767 453
Dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration	7 177 706	6 783 611
Amortissements	231 163	251 023
Intérêts et frais bancaires	284 865	540 040
	8 977 771	8 342 127
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	(58 721)	4 738 586
POSTE EXTRAORDINAIRE (note 3)	400 000	
BÉNÉFICE NET	341 279 $	4 738 586 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

DÉFICIT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	(59 711 212)$	(64 449 798)$
BÉNÉFICE NET	341 279	4 738 586
SOLDE À LA FIN	(59 369 933)$	(59 711 212)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

BILAN

31 DÉCEMBRE 1989

	1989	1988
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	95 141 $	694 275 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 900 000	1 196 176
Débiteurs (note 4)	2 389 099	1 423 936
Avances à des compagnies affiliées	96 080	36 008
Frais imputables au prochain exercice	18 838	26 666
	4 499 158	3 377 061
PLACEMENTS (note 5)	2 967 605	2 980 110
IMMOBILISATIONS (note 6)	2 085 533	2 061 821
INFRASTRUCTURES	91 000	91 000
	9 643 296 $	8 509 992 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

	1989	1988
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 7)	2 563 638 $	2 239 878 $
Créditeurs et frais courus	1 987 054	1 465 397
Retenues sur contrats	160 037	213 429
	4 710 729	3 918 704
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 8)	60 000 000	60 000 000
SURPLUS D'APPORT	4 302 500	4 302 500
DÉFICIT (note 9)	(59 369 933)	(59 711 212)
	4 932 567	4 591 288
	9 643 296 $	8 509 992 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1989

	1989	1988
EXPLOITATION		
Bénéfice (perte) avant poste extraordinaire	(58 721)$	4 738 586 $
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissements	231 163	251 023
Profit sur ventes d'immobilisations	(17 104)	(40 077)
	155 338	4 949 532
Règlement d'un litige	400 000	
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	(549 142)	(227 842)
LIQUIDITÉS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	6 196	4 721 690
INVESTISSEMENT		
Encaissement de prêts	12 505	26 767
Achats d'immobilisations	(626 156)	(1 009 172)
Ventes d'immobilisations	29 702	54 341
Contributions SEBJ et Hydro-Québec	358 683	693 524
LIQUIDITÉS ABSORBÉES PAR L'INVESTISSEMENT	(225 266)	(234 540)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(219 070)	4 487 150
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(349 427)	(4 836 577)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN (note 10)	(568 497)$	(349 427)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1989

1. EXISTENCE JURIDIQUE ET TYPE D'ACTIVITÉS

La Société de développement de la Baie James (SDBJ) est une société paragouvernementale constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James - 1977 LRQ c.D-8, dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour objet de susciter le développement et l'exploitation des richesses naturelles autres que les ressources hydroélectriques qui se trouvent sur le territoire de la Baie James ainsi que de voir à l'administration et à l'aménagement de ce territoire.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont destinés à la Ministre responsable de l'application de la Loi sur le développement de la région de la Baie James soit, la Ministre de l'Énergie et Ressources, l'Assemblée Nationale du Québec et toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Compte tenu de la décision du conseil d'administration de dissoudre les filiales, nous croyons qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la SDBJ. À l'exception du placement dans la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab) qui est comptabilisé au coût parce que l'accroissement de l'avoir net de Sodab ne peut être distribué à ses actionnaires, tous les autres placements de la SDBJ dans chacune de ses filiales sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

IMMOBILISATIONS

Le coût non amorti des immobilisations est réduit des contributions de tierces parties. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant sur les périodes suivantes:

Immeubles	20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Machinerie et équipement	3 ans
Matériel roulant	3 ans

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1989

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES (suite)

INFRASTRUCTURES

En vertu d'une convention avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), la SDBJ a fait construire les infrastructures requises par la SEBJ telles que les routes permanentes et d'hiver, ponts, aéroports et centre-ville de la Municipalité de la Baie James agglomération de Radisson au coût total de 408 390 660 $. La SEBJ assumait jusqu'au 31 décembre 1985, 99 % des coûts nets de construction, soit 400 766 705 $, et 100 % des frais d'entretien et d'exploitation. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 1985 une dévaluation de 7 526 955 $ a été enregistrée afin d'en refléter la valeur de réalisation. La SDBJ a la propriété exclusive de ces infrastructures mais ne peut les aliéner, les céder et les transporter sans le consentement de la SEBJ. Les frais d'entretien et d'exploitation concernant la route et l'aéroport sont assumés conjointement par la SEBJ et Hydro-Québec.

IMPÔTS SUR LE REVENU

Étant des sociétés paragouvernementales, la SDBJ et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

3. POSTE EXTRAORDINAIRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985, la SDBJ a versé la somme de 2 000 000 $ relativement au règlement d'une réclamation d'un entrepreneur.

La SDBJ a récupéré auprès des bénéficiaires des travaux exécutés la somme de 400 000 $ constituant le règlement final.

4. DÉBITEURS

	1989	1988
Société d'énergie de la Baie James	1 053 329 $	665 236 $
Hydro-Québec	772 409	379 576
Portion à court terme des prêts à recevoir	7 951	21 395
Autres	690 500	492 819
	2 524 189	1 559 026
Provision pour créances douteuses	135 090	135 090
	2 389 099 $	1 423 936 $

5. PLACEMENTS

	1989	1988
PLACEMENTS DANS LES FILIALES		
Actions de Somine inc. détenues à 100 %	1 $	1 $
Actions de Sodab détenues à 51 %	510	510
Actions de Société de Tourisme de la Baie James détenues à 100 %	100	100
Actions de Fer Albanel limitée détenues à 51 %	1	1
	612	612
PLACEMENT EN ACTIONS		
2 875 778 actions ordinaires de Les Ressources Campbell inc. (valeur boursière 1989, 2 616 958 $; 1988, 2 329 380 $)	2 965 514	2 965 514
	2 966 126	2 966 126
Prêts à recevoir	1 479	13 984
	2 967 605 $	2 980 110 $

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé et contributions	1989 Coût non amorti	1988 Coût non amorti
Terrains	94 914 $		94 914 $	94 914 $
Immeubles	4 301 759	2 475 702 $	1 826 057	1 875 824
Maisons modulaires	861 668	795 003	66 665	47 272
Mobilier et équipement de bureau	1 358 005	1 288 479	69 526	25 507
Machinerie et équipement	1 631 601	1 631 601		
Matériel roulant	2 224 676	2 196 305	28 371	18 304
	[illegible] $	[illegible] 090 $	2 085 533 $	2 061 821 $

Un montant de 5 379 382 $ est inclus dans l'amortissement cumulé à titre de contributions de la part de la SEBJ, de l'Hydro-Québec et de la Municipalité de la Baie James.

RPMT Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1989

7. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires sont garantis par le Gouvernement du Québec pour une somme maximale de 17 100 000 $. Toutefois pour tout emprunt supérieur à 3 000 000 $ la SDBJ doit obtenir une autorisation spécifique du Ministre des Affaires municipales. Au 31 décembre 1989, le ministre avait autorisé des emprunts totalisant 3 000 000 $.

8. CAPITAL-ACTIONS

	1989	1988
AUTORISÉ		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
ÉMIS ET PAYÉ		
6 000 000 d'actions ordinaires	60 000 000 $	60 000 000 $

Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au Ministre des Finances. L'article 25 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James prévoyait le paiement à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans, d'une somme n'excédant pas 10 000 000 $ pour 1 000 000 d'actions entièrement acquittées de son capital-actions; 6 000 000 d'actions ont été entièrement émises et payées. Le Ministre des Finances a cessé de souscrire le 2 mars 1977.

9. DÉFICIT ACCUMULÉ

Le déficit accumulé de la SDBJ était de 59 369 933 $ en date du 31 décembre 1989 et provient principalement de radiations et de dévaluations d'actifs effectuées aux états financiers.

9. DÉFICIT ACCUMULÉ (suite)

Les radiations et les dévaluations cumulées aux états financiers sont de trois ordres et totalisent 68 909 534 $. Le bénéfice d'opération accumulé depuis la création de la SDBJ et ses filiales est de 9 539 601 $. La répartition est la suivante:

Dévaluation pour refléter la valeur de réalisation dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ	
Infrastructures	7 526 955 $
Développement régional	4 768 089
Protection de l'environnement	4 507 019
	16 802 063
Dévaluation d'actifs miniers pour refléter la cession éventuelle desdits actifs, dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ, à d'autres entités gouvernementales	
Somine inc.	19 330 886
Fer Albanel	5 890 070
	25 220 956
Radiation d'actifs miniers suite à l'abandon des projets d'exploration et d'opération minières	
Projet d'exploration	14 357 099
Mine Joe Mann	12 529 416
	26 886 515
Bénéfice d'opération accumulé	
Filiales	(1 153 937)
SDBJ	10 693 538
	9 539 601
	59 369 933 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1989

10. INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS

	1989	1988
Encaisse	95 141 $	694 275 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 900 000	1 196 176
Emprunts bancaires	(2 563 638)	(2 239 878)
	(568 497)$	(349 427)$

SOCIÉTÉ DE TOURISME DE LA BAIE JAMES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET
ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1989

KPMG Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

4, rue Principale Nord
Amos (Québec)
J9T 2K6

Téléphone (819) 732-5275
Télécopieur (819) 732-0739

La Sarre
Rouyn-Noranda
Val d'Or
Timmins

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
Société de tourisme de la Baie James

Nous avons vérifié le bilan de la Société de tourisme de la Baie James au 31 décembre 1989 et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 décembre 1989 selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Amos, le 30 juin 1990

SOCIÉTÉ DE TOURISME DE LA BAIE JAMES

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1989

Bilan	1
Notes complémentaires	2

SOCIÉTÉ DE TOURISME DE LA BAIE JAMES

BILAN

31 DÉCEMBRE 1989

	1989	1988
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 $	1 $
Placements (note 3)	200	200
	201 $	201 $
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
AUTORISÉ		
500 000 actions privilégiées, sans droit de vote, dividende non cumulatif de 9 %, rachetables à leur valeur nominale de 10 $ chacune		
500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
ÉMIS ET PAYÉ		
35 000 actions ordinaires	350 000 $	350 000 $
DÉFICIT	(349 799)	(349 799)
	201 $	201 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

KPMG Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne

SOCIÉTÉ DE TOURISME DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1989

1. EXISTENCE JURIDIQUE ET RÔLE DE LA SOCIÉTÉ

La société est constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James - 1977 L.R.Q. c.D-8 et est une filiale en propriété exclusive de la Société de développement de la Baie James (SDBJ). Ses activités sont reliées au développement touristique, à l'hébergement et à la restauration. Au cours de l'exercice 1989 aucune activité n'a été enregistrée.

Le 31 décembre 1984, la société a transféré, la presque totalité de ses actifs et de ses dettes à leurs valeurs comptables à sa société mère la SDBJ.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont destinés à l'actionnaire Société de développement de la Baie James et au Ministre responsable de l'application de la Loi sur le développement de la région de la Baie James, l'Assemblée Nationale du Québec et toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Compte tenu de la décision du conseil d'administration de dissoudre les filiales, nous croyons qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la société mère. Les placements dans chacune des filiales sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

IMPÔTS SUR LE REVENU

Étant une filiale en propriété exclusive d'une société paragouvernementale exempte d'impôt, la compagnie et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

3. PLACEMENTS, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	1989	1988
Actions de Les Entreprises de Gestion Mann inc. détenues à 100 %	100 $	100 $
Actions de Les Habitations Somine-Meston inc. détenues à 100 %	100	100
	200 $	200 $

SOMINE INC.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET
ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1989

KPMG Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

4, rue Principale Nord
Amos (Québec)
J9T 2K6

Téléphone (819) 732-5275
Télécopieur (819) 732-0739

La Sarre
Rouyn-Noranda
Val d'Or
Timmins

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
Somine inc.

Nous avons vérifié le bilan de Somine inc. au 31 décembre 1989 ainsi que l'état des résultats et déficit pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Amos, le 30 juin 1990

Member of
Klynveld Peat Marwick Goerdeler

SOMINE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1989

Résultats et déficit	1
Bilan	2
Notes complémentaires	3

SOMINE INC.

RÉSULTATS ET DÉFICIT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1989

	1989	1988
VENTE DE DROITS MINIERS	64 316 $	45 800 $
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Taxes et permis	190	223
Honoraires	17 173	34 902
Divers		25
	17 363	35 150
BÉNÉFICE NET	46 953	10 650
DÉFICIT AU DÉBUT	(301 702)	(312 352)
DÉFICIT À LA FIN	(254 749)$	(301 702)$

SOMINE INC.

BILAN

31 DÉCEMBRE 1989

	1989	1988
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	29 137 $	29 132 $
Débiteurs	64 315	
Projets d'exploration minière	1	1
	93 453 $	29 133 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	1 325 $	30 555 $
Sommes à payer - Société de développement de la Baie James	96 877	50 280
	98 202	80 835
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE NÉGATIF		
CAPITAL-ACTIONS (note 3)	250 000	250 000
DÉFICIT	(254 749)	(301 702)
	(4 749)	(51 702)
	93 453 $	29 133 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMINE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1989

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La compagnie est constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec. La compagnie qui est inopérante, possède des projets d'exploration minière.

2. PRINCIPALE PRATIQUE COMPTABLE

IMPÔTS SUR LE REVENU

La compagnie est une filiale en propriété exclusive de la Société de développement de la Baie James, une société para-gouvernementale exempte d'impôts, et par conséquent, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

3. CAPITAL-ACTIONS

	1989	1988
AUTORISÉ		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
ÉMIS ET PAYÉ		
25 000 actions ordinaires	250 000 $	250 000 $

Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne

FER ALBANEL LIMITÉE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET
ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1989

KPMG Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

4, rue Principale Nord
Amos (Québec)
J9T 2K6

Téléphone (819) 732-5275
Télécopieur (819) 732-0739

La Sarre
Rouyn-Noranda
Val d'Or
Timmins

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
Fer Albanel limitée

Nous avons vérifié le bilan de Fer Albanel limitée au 31 décembre 1989 ainsi que l'état des résultats et du déficit pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Amos, le 30 juin 1990

Member of Klynveld Peat Marwick Goerdeler

FER ALBANEL LIMITÉE

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1989

Résultats et déficit	1
Bilan	2
Notes complémentaires	3

FER ALBANEL LIMITÉE

RÉSULTATS ET DÉFICIT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1989

	1989	1988
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Taxes et permis	134 $	355 $
Honoraires	1 300	1 975
Frais de gestion	2 566	1 670
Frais d'exploration		(4 000)
PERTE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	4 000	
POSTE EXTRAORDINAIRE		
Radiation des frais d'exploration		6 456 225
PERTE NETTE	4 000	6 456 225
DÉFICIT AU DÉBUT	6 489 323	33 098
DÉFICIT À LA FIN	6 493 323 $	6 489 323 $

FER ALBANEL LIMITÉE

BILAN

31 DÉCEMBRE 1989

	1989	1988
ACTIF		
FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS (note 2)	1 $	1 $
PASSIF		
BILLETS À PAYER (note 3)		
Société de développement de la Baie James	133 999 $	131 999 $
The Cleveland-Cliffs Iron Company	226 153	224 153
	360 152	356 152
AVANCES (note 3)		
Société de développement de la Baie James	641 210	641 210
The Cleveland-Cliffs Iron Company	624 807	624 807
	1 266 017	1 266 017
	1 626 169	1 622 169
AVANCES DE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES	4 821 718	4 821 718
	6 447 887	6 443 887
AVOIR DES ACTIONNAIRES NÉGATIF		
CAPITAL-ACTIONS (note 4)	10 000	10 000
SURPLUS D'APPORT	35 437	35 437
DÉFICIT	(6 493 323)	(6 489 323)
	(6 447 886)	(6 443 886)
	1 $	1 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

FER ALBANEL LIMITÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 1989

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La compagnie est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral et est une filiale de Société de développement de la Baie James (SDBJ).

2. PRINCIPALE PRATIQUE COMPTABLE

FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

Puisque les plans de développement et la mise en opération n'est pas prévu dans un délai raisonnable, la compagnie a décidé de radier les frais d'exploration.

3. CONVENTION DES ACTIONNAIRES

Une convention est intervenue, entre les deux actionnaires, mentionnant que toutes les dépenses des futures activités d'exploration jugées désirables par la SDBJ seront financés sans intérêt à part égal entre SDBJ et Cleveland-Cliffs Iron Company. Aucun remboursement de ces avances ne pourra être fait jusqu'à ce que les billets à payer et autres avances dues aux actionnaires ne soient payés au complet.

4. CAPITAL-ACTIONS

	1989	1988
AUTORISÉ		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
ÉMIS ET PAYÉ		
1 000 actions ordinaires	10 000 $	10 000 $

MUNICIPALITÉ DE LA BAIE JAMES

En accord avec sa loi constitutive, le conseil d'administration de la Société de développement de la Baie James siège comme substitut au conseil municipal.

Conseil municipal

Maire : Laurent Levasseur

Conseillers: Jean-Louis Dulac
Florent Gagné
René Gingras
Jean-Jacques Lefebvre

Direction

Conseiller spécial: Donald R. Murphy
Directeur général : Claude Hubert
Greffier : Me Mario Gerbeau
Trésorier : Jean-Pierre Morin

MUNICIPALITÉ DE LA BAIE JAMES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

I- INTRODUCTION

En 1989, la Municipalité de la Baie James et la Société de développement de la Baie James ont resserré les liens du Tandem afin d'oeuvrer plus efficacement au développement et à l'aménagement du territoire. De concert, elles se sont engagées dans une démarche visant à établir leur mission réciproque ainsi qu'un plan d'activités quinquennal pour chacune.

II) Aménagement du territoire

Dans cette perspective, les Services techniques ont cherché à mieux cerner les besoins des populations de la Municipalité ainsi que des clients particuliers comme les différents ministères du gouvernement du Québec, l'Hydro-Québec et la S.D.B.J.

Article 41

Au cours de 1989, les Services techniques de la Municipalité ont informatisé le traitement des dossiers de l'article 41 qu'ils continuent d'administrer pour la Société de développement de la Baie James.

Routes

Du côté du réseau routier, ils ont apporté des améliorations aux chemins d'accès des lacs de villégiature dans les secteurs de Beaucanton, Chapais, Chibougamau, Matagami, Radisson, Villebois et de Val-Paradis.

Il est aussi de la responsabilité de la Municipalité de déneiger 456 kilomètres de routes et de chemins. En 1989, les contrats d'entretien ont été renouvelés pour une période de trois ans. La Municipalité a aussi confié, selon une entente annuelle, l'entretien de 150 kilomètres de routes à la Société de développement dans la région de Chibougamau, Mistissini.

Environnement

La Municipalité s'est préoccupée de l'applicabilité de certaines normes environnementales au territoire nordique. Elle a entamé des discussions à ce sujet avec le ministère de l'Environnement du Québec (Menviq).

Les déchets domestiques ont aussi fait l'objet d'une attention particulière: d'abord dans les cas des activités de villégiature, ensuite dans celui des activités touristiques dans l'axe ouest est qui va du kilomètre 540 de la Route de la Baie James vers Brisay. De concert avec la S.D.B.J. et l'Hydro-Québec elle a procédé au nettoyage des sites non aménagés que fréquentent les touristes, surtout pêcheurs et chasseurs.

La route de la Baie James, quant à elle, est pourvue de haltes routières et fait l'objet d'un entretien régulier.

Tourisme

Les services techniques de la Municipalité ont analysé les services offerts au Camping du lac Matagami de façon à développer des stratégies mieux adaptées aux besoins des consommateurs.

Les plans et devis d'un camping et de 11 nouvelles haltes le long de la Route de la Baie James, entre les kilomètres 257 et le 620, ont été préparés.

Région 10

Le modèle des conseils régionaux de développement (C.R.D.) ne semblant pas cadrer avec la région 10, la M.B.J. s'est plutôt associée aux autres municipalités du territoire pour mettre sur pied une conférence des Municipalités nordiques (C.M.N.).

III) Sécurité publique

Service municipal de police

Le gouvernement du Québec n'a toujours pas statué sur le sort du service de police de la Municipalité de la Baie James. Celle-ci a d'ailleurs manifesté son inquiétude aux instances concernées face à son incapacité d'assurer adéquatement la sécurité publique partout dans ce vaste territoire.

Service ambulancier

La Municipalité s'est jointe aux autres intervenants pour collaborer avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Conseil régional de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (C.R.S.S.S.A.T.) afin de mettre en place les mécanismes nécessaires pour répondre avec efficacité et rapidité aux demandes d'urgence le long de la route de la Baie James.

IV) Ressources humaines

Le service des Ressources humaines de la Municipalité a eu recours à un consultant pour établir une politique salariale pour le Tandem S.D.B.J.-M.B.J.

Son mandat comprenait:

- -l'élaboration d'une classification des emplois adaptée à la nouvelle situation du Tandem;
- -la préparation d'une structure salariale intégrée et reflétant la réalité du marché de l'emploi dans la région.

V) Conseils locaux

Chacune des localités et des agglomérations de la M.B.J., à l'exception de Desmaraisville, Miquelon et Radisson, élit son propre conseil local.

La Municipalité demeure responsable de la gestion des conseils locaux de Joutel et de Beaucanton ainsi que des comités de gestion locale de Villebois et de Val Paradis.

Il est à noter que le conseil de Rousseau a demandé au conseil municipal de redonner son nom d'origine à leur localité. La Municipalité a donc accepté que Rousseau redevienne Beaucanton.

Radisson

Les activités municipales ont été fortement perturbées par les incendies de forêt qui ont provoqué l'évacuation partielle de Radisson. Les travaux municipaux en ont été complètement bouleversés: les effectifs étant affectés à la lutte contre les incendies pendant trois semaines. Il a encore fallu un certain temps pour ramasser les équipements mis en place pour la lutte contre le feu dont 3 kilomètres de tuyaux. Les vacances du personnel en ont été retardées d'autant. Du point de vue administratif, le suivi et la compilation des réclamations a consommé énormément de temps.

VII- CONSEIL RÉGIONAL DE ZONE DE LA BAIE JAMES (C.R.Z.B.J.)

La loi constituant le conseil de zone de la Baie James a été sanctionnée le 23 juin 1978. Le C.R.Z.B.J. gère les terres de catégorie II de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Il est composé de six membres. Trois sont désignés par la Municipalité et l'Administration régionale crie nomme les trois autres.

En 1989, le C.R.Z.B.J. s'est penché sur des sujets comme les problèmes posés par la chasse au caribou dans la zone 22 (plus particulièrement dans le secteur de Chisasibi), l'implantation d'une usine de traitement du poisson à Waswanipi, la constitution de la communauté d'Oujé-Bougoumou, l'impact de la création de la nouvelle région administrative 10, la construction de la route d'accès à Wémindji et la ligne de transport Muskeg - Eastmain devant alimenter cette communauté en électricité. Le C.R.Z.B.J. s'est réuni deux fois en 1989.

VIII- COMITÉ CONSULTATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BAIE JAMES (C.C.M.B.J.)

Le Comité consultatif a été mis sur pied par la Municipalité de la Baie James dans le but de réunir les municipalités de son territoire autour d'une table commune. En plus d'établir ce pont entre la MBJ et les autres villes, le C.C.M.B.J. a rempli dès le départ la fonction d'interface entre chacune d'entre elles.

Ce mandat de concertation sera désormais assumé par la Conférence des Municipalités nordiques (C.M.N.) à laquelle le C.C.M.B.J. a lui-même donné le jour.

Contrairement au C.C.M.B.J., la C.M.N. ne relève pas directement de la Municipalité de la Baie James. En 1989, ces membres ont discuté de plusieurs sujets importants pour la région: les communications (routes et information), les schémas d'aménagement sectoriels, la conférence socio-économique de la région 10, l'application du programme de mise en valeur environnementale de l'Hydro-Québec, l'entente fédérale provinciale sur le développement régional etc.

IX- FINANCEMENT

La Municipalité de la Baie James ne présente aucune dette obligataire pour 1989. Les dépenses consolidées totalisent 5 558 460 $. Elles ont entraîné un déficit de 108 936 $. L'évaluation imposable atteint 191 175 640 $ pour des recettes de taxe foncière de 3 178 032 $. Le taux global de taxation est de 1,667 $ du 100 $ d'évaluation.

Le maire

Robert-Paul Chauvelot

RAPPORT FINANCIER 1989

MUNICIPALITÉ

de la Baie James (consolidé)

NOM OFFICIEL

NOM DE LA M.R.C. OU DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

| 9 | 8 | 4 | 0 | 0 |

| 01 |

CODE GÉOGRAPHIQUE

Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

MUNICIPALITÉ
de la Baie James (consolidé)

9	8	4	0	0

CODE GÉOGR.

RAPPORT DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER

Aux membres du conseil,

Je soussigné Jean-Pierre Morin c.a. atteste que le rapport financier de la

municipalité de la Baie James - consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989,

a été préparé conformément à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes, L.R.Q. c. C-19, ou à l'article 176 du Code

municipal du Québec, L.R.Q. c. C-27.1.

Date 19 Juin 1990 Signature

MUNICIPALITE
de la Baie James (consolidé)

9 8 4 0 0
CODE GÉOG.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Aux membres du conseil,

Nous avons vérifié les états financiers consolidés inclus au rapport financier de la Municipalité de la Baie James de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 présentés sur le formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales du Québec. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres, ces états financiers consolidés inclus au rapport financier présentent fidèlement les résultats des opérations de la Municipalité de la Baie James pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989 ainsi que sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale du Québec, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. De plus, à notre avis, le taux global de taxation a été établi conformément aux règlements adoptés en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale.

NOM DU VÉRIFICATEUR Samson Bélair Deloitte & Touche

DATE 28 mai 1990

SIGNATURE Samson Bélair Deloitte & Touche

MUNICIPALITÉ
de la Baie James (consolidé)

9	8	4	0	0
CODE GÉOGR.				

BILAN SOMMAIRE
AU 31 DÉCEMBRE 1989
(000 $)

		Fonds d'administration	Fonds des dépenses en immobilisations	Actif à long terme	Dette à long terme	Fonds de roulement		
		1	2	3	4	5	6	7
ACTIF								
ENCAISSE ET PLACEMENTS	1	43 493				34		
DÉBITEURS	2	2 078 246	31 259					
SOMMES À RECEVOIR D'AUTRES FONDS	3	39 259	45 355			168 032		
STOCK	4							
AUTRES ACTIFS	5	8 744						
REFINANCEMENTS EN COURS	6							
ACTIFS IMMOBILISÉS ET CRÉANCES À LONG TERME	7			3 571 319				
MONTANTS ACCUMULÉS POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	8							
MONTANTS À RECOUVRER POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	9					131 934		
	10	2 169 742	76 614	3 571 319		300 000		
PASSIF								
DÉCOUVERT EN BANQUE ET EMPRUNTS TEMPORAIRES	11	903 273						
CRÉDITEURS	12	1 060 634	37 355					
SOMMES À PAYER À D'AUTRES FONDS	13	213 387	39 259					
AUTRES PASSIFS	14	92 496						
DETTE À LONG TERME	15							
AVOIR								
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ	16	(108 936)						
RÉSERVES	17	8 888						
FINANCEMENT DES PROJETS EN COURS	18							
SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS	19							
CAPITAL	20					300 000		
PLACEMENT DANS L'ACTIF À LONG TERME	21			3 571 319				
	22	2 169 742	76 614	3 571 319		300 000		

FONDS D'ADMINISTRATION
RECETTES ET DÉPENSES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

		1989		1988
		Réalisations	Budget officiel	Réalisations
RECETTES				
TAXES	1	3 222 940	3 171 877	2 765 357
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	2	175 175	152 285	195 494
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	3	619 952	725 360	805 902
TRANSFERTS	4	1 471 988	1 507 625	1 252 439
	5	5 490 055	5 557 147	5 019 192
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6	1 362 022	1 480 354	1 265 736
SÉCURITÉ PUBLIQUE	7	1 274 799	1 434 900	1 222 415
TRANSPORT	8	1 409 513	1 262 350	1 067 253
HYGIÈNE DU MILIEU	9	697 539	754 033	658 108
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	10			
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	11	126 823	93 590	83 281
LOISIRS ET CULTURE	12	478 139	496 050	553 046
ÉLECTRICITÉ	13			
FRAIS DE FINANCEMENT	14	209 625	86 770	180 379
	15	5 558 460	5 608 047	5 030 218
RÉSULTAT AVANT AFFECTATIONS	16	(68 405)	(50 900)	(11 026)
AFFECTATIONS				
FONDS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	17	(106 342)	(112 247)	(127 628)
AUTRES FONDS	18			
SURPLUS (DÉFICIT)	19	68 801	163 147	276 411
RÉSERVES	20	1 836		
	21	(35 705)	50 900	148 783
RÉSULTAT NET	22	(104 110)	-0-	137 757

FONDS D'ADMINISTRATION
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

		1989	1988
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU 1ER JANVIER	1	136 174	302 099
Ajouter			
Affectation du déficit à l'état des recettes et dépenses	2	89 689	27 600
Résultat net de l'exercice	3		137 757
Virements des réserves	4		
Autres			
•	5		
•	6		
•	7		
•	8		
•	9		
Total partiel	10	225 863	467 456
Déduire			
Affectation du surplus à l'état des recettes et des dépenses	11	158 490	304 011
Résultat net de l'exercice	12	104 110	
Affectations à des réserves	13	2 087	1 583
Autres			
• Ajustement subvention de la police	14	70 112	25 688
•	15		
•	16		
•	17		
•	18		
Total des déductions	19	(334 799)	(331 282)
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE	20	(108 936)	136 174

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La municipalité comptabilise ses opérations selon les principes comptables généralement reconnus compte tenu des directives du Manuel de normalisation de la comptabilité municipale du Québec.

FONDS D'ADMINISTRATION

Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des recettes d'intérêts sur les arriérés de taxes qui ne sont reconnues qu'à leur encaissement.

L'excédent des revenus sur les dépenses peut être réservé pour des dépenses futures ou peut être affecté au budget de l'année suivante. Si l'excédent n'est pas affecté, les dépenses sont comptabilisées aux opérations courantes. Lorsqu'il a été prévu au budget d'affecter le surplus, celui-ci est reflété aux affectations. Toute variation aux réserves s'effectue à même le surplus accumulé.

ETAT DES ACTIFS A LONG TERME

Les dépenses en immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine à l'état des actifs à long terme.

FONDS DES DEPENSES EN IMMOBILISATIONS

Toutes les dépenses en immobilisations, peu importe leur mode de financement, sont comptabilisées dans ce fonds à l'état des opérations. Les dépenses fermées au cours de l'exercice sont comptabilisées à l'état des actifs à long terme. Le financement permanent à l'état des opérations est comptabilisé lorsqu'il est mesurable et disponible.

FONDS DE ROULEMENT

L'emprunt de ressources au fonds de roulement doit être remboursé sur une période maximale de cinq ans; si l'utilisation de ce fonds sert à défrayer des dépenses courantes de la municipalité, la période de remboursement ne doit pas excéder douze mois. Le fonds est constitué en décrétant un emprunt obligataire ou à même le surplus accumulé.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 1989

2. ENGAGEMENTS

La municipalité est liée par des contrats de location de locaux administratifs représentant des engagements de 447 937 $ répartis comme suit:

1990	88 025 $
1991	89 978
1992	89 978
1993	89 978
1994	89 978

En vertu de contrats de trois ans échéant le 31 décembre 1992 concernant les localités de Val Paradis, Villebois, Beaucanton et Joutel, la Municipalité de la Baie James s'est engagée à payer 652 300 $ pour l'entretien des chemins d'hiver.

3. EVENTUALITES

a) Des procédures judiciaires ont été intentées contre la Municipalité de la Baie James concernant l'octroi d'un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver.

b) Une décision rendue par la Cour supérieure dans un litige entre la municipalité et la Fraternité des policiers obligerait la municipalité à verser une certaine somme à la fraternité. La municipalité a été en appel de cette décision.

Toutes pertes éventuelles, dont les montants ne peuvent présentement être déterminés, seraient enregistrées aux livres comme redressement à affecter aux exercices antérieurs.

4. RECETTES REPORTEES

Ce montant de 90 000 $ représente une troisième tranche d'une subvention totale de 300 000 $ du gouvernement du Québec (O.P.D.Q.) pour un projet d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques aux abords de la route reliant Matagami à Radisson qui doit être complété avant le 31 mars 1991.

5. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Municipalité de la Baie James comprennent les comptes de la Municipalité de la Baie James, des agglomérations de Villebois et de Radisson et des localités de Joutel, Val Paradis et Beaucanton.

6. EVENEMENT POSTERIEUR A LA DATE DU BILAN

Le 4 mai 1990, l'agglomération de Radisson s'est portée acquéreur d'un camion à rebuts d'une valeur de 148 529 $.